

Gaz butane

La charge de compensation diminue de 44%

En dépit de la suppression totale de la subvention du gasoil 50ppm, évènement qui a marqué le secteur national pétrolier, et du fait qu'aucun produit pétrolier n'est actuellement compensé, la Caisse de Compensation continue à date d'aujourd'hui de subventionner le gaz butane et le sucre. Il est prévu, dans ce contexte de décompensation, que les dépenses liées à la subvention de la Caisse de Compensation diminuent de l'ordre de 10 milliards de dirhams en 2015, comparativement à la baisse à l'année 2014.

Le paiement de la subvention relative aux produits du gaz butane et du sucre, s'est élevé à 7.109 MMDH durant les cinq premiers mois de l'année 2015, contre 12.300 MMD l'année dernière, soit une baisse relative de l'ordre de 42%.

A fin mars 2015, la Caisse de compensation avait apuré la totalité des arriérées des créances se rapportant aux produits pétroliers.

Les créances dues aux opérateurs du gaz butane et du sucre s'élèvent à fin juin 2015, à 4.470 MMDH essentiellement représentées par les créances du gaz butane avec une part de 78% et celles du sucre avec une part de 22%.

Comparées à la même période de l'année dernière, les créances dues au titre de la subvention ont atteint la valeur de 7.182 MMDH, enregistrant ainsi une baisse importante de l'ordre de 70%.

Enfin, il est à noter que le montant de 4.470 MMDH concerne globalement les créances du mois d'avril et mai 2015 (mai non échu).

La charge de compensation relative

au gaz butane et au sucre, s'est élevée à 5.255 millions de dirhams pour les cinq premiers mois de l'année 2015, détaillée comme suit :

-Le gaz butane : 3.722 millions de dirhams ;

-Frais de transport : 112 millions de dirhams ;

-Le sucre : 1.421 millions de dirhams ;
-1.406 millions de dirhams relative au sucre local consommé

-15 millions de dirhams relative au sucre importé.

Comparée à la même période de l'année 2014, la charge de Compensation s'est établie à 8.337 millions de dirhams, à périmètre égal.

Par ailleurs, il convient de signaler que les chiffres relatifs aux cinq premiers mois de l'année 2015, des produits subventionnés sont arrêtés selon les données relatives aux dossiers reçus par la Caisse de Compensation à la date du 30 juin 2015. Au 31 Mai 2015, la charge de compensation relative à la consommation du gaz butane a atteint la valeur de 3.722 millions de dirhams, contre 6.649 millions de dirhams en 2014

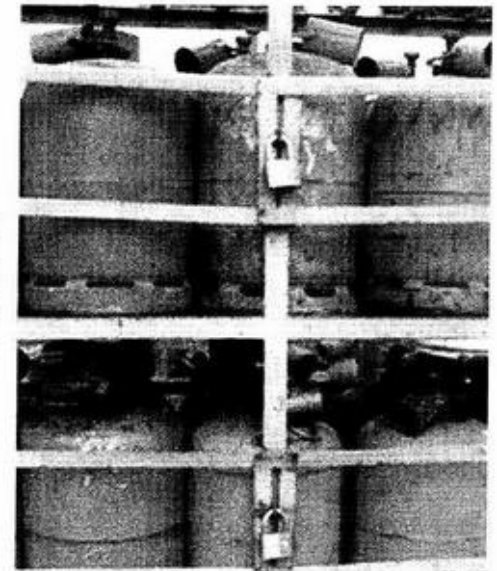
pour la même période, soit une baisse en valeur relative de 2.927 millions de dirhams, et une baisse en valeur absolue de l'ordre de 44%.

Cette baisse globale de la charge est due à l'effet conjugué d'une hausse de la consommation de l'ordre de 1%, et d'une baisse des prix de subvention unitaire de l'ordre de 45%.

Quant à l'évolution de la charge de compensation du gaz butane, entre mai 2015 et avril de la même année, elle a connu une baisse de 34%, cette baisse résulte aussi bien de la chute des prix (-32%), et des quantités à hauteur de -2%. Plus de 84% de la subvention du gaz butane concerne la bonbonne de 12kg et 16% concerne la bonbonne de 3kg.

Ainsi, la charge de compensation relative au transport de gaz butane, pour les cinq premiers mois de l'année 2015 a enregistré 112 millions de dirhams enregistrant une légère baisse de 1 % au même période en 2014.

L'évolution de la charge de compensation du sucre consommé est proportionnelle à celle de la consom-



mation du sucre sous ses quatre principales formes, le sucre, pain, morceau, lingot et granulé, enregistrant ainsi une légère baisse de 0,18% sur les cinq premiers mois de l'année 2015 par rapport à la même période de l'année 2014.

Ainsi, la charge de compensation du mois de janvier à mai 2015 s'est élevée à 1.406 millions de dirhams, contre 1.409 millions de dirhams pour la même période en 2014.

Le sucre granulé représente une part de 55% de la quantité globale consommée.

Quant au sucre brut importé, il subit l'impact de la baisse des prix à l'échelle internationale. La charge de compensation du sucre brut importé s'est élevée pour la même période à 15 millions de dirhams, contre une recette de 166 millions de dirhams en 2014, et ce suite à la baisse record des prix sur les marchés internationaux enregistrées l'année dernière.